

**Centraide Estrie
(Conseil régional de bien-être
de Sherbrooke)**

**États financiers
au 31 mars 2021**

**Centraide Estrie
(Conseil régional de bien-être
de Sherbrooke)
États financiers
au 31 mars 2021**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
États financiers	
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Flux de trésorerie	8
Situation financière	9
Notes complémentaires	10 - 16

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 500
455, rue King Ouest
Sherbrooke (Québec) J1H 6G4

T 819 822-4000
Sans frais : 1 800 567-6958

Aux administrateurs de
Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke) (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2021 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des apports de la campagne de financement dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces apports s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des apports de la campagne annuelle de financement, de l'excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2021 et 2020, de l'actif à court terme aux 31 mars 2021 et 2020 et de l'actif net aux 1er avril 2020 et 2019 et aux 31 mars 2021 et 2020. Nous avons exprimé par conséquent une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2020, en raison des incidences éventuelles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L. ¹

Sherbrooke
Le 18 mai 2021

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A110126

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Produits		
Apports		
Fonds de soutien COVID-19 (note 8)	1 714 036	7 110
Campagne de financement	1 671 446	1 561 610
Don de la Fondation canadienne FCSCJ	300 000	300 000
Don de la Fondation J. Armand Bombardier	50 000	50 000
Subvention salariale d'urgence du Canada et Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes	163 901	
Produits nets de placements	108 594	(33 573)
Autres produits	26 604	11 616
	<u>4 034 581</u>	<u>1 896 763</u>
Charges		
Collecte de fonds		
Charges directes et de gestion (note 13)	307 980	254 918
Répartition des charges d'administration générale (note 13)	116 848	50 588
Attributions et programmes		
Fonds de soutien COVID-19	1 584 118	
Programme d'aide aux organismes (note 9)	1 084 360	910 765
Autres programmes (note 9)	239 998	233 221
Programme - service à la communauté - gestion (note 13)	161 615	187 321
Programme Soutien de la Fondation canadienne FCSCJ		
Attributions aux Centraides d'autres régions	120 000	120 000
Attributions aux organismes	180 000	180 000
Répartition des charges d'administration générale (note 13)	54 231	33 725
	<u>3 849 150</u>	<u>1 970 538</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>185 431</u>	<u>(73 775)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

	2021			2020	
	Affecté au fonds de prêts pour immo- bilisations corporelles	Affecté au fonds du programme 211	Non affecté	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	73 215		520 575	593 790	667 565
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges		(6 607)	192 038	185 431	(73 775)
Affectation d'origine interne		39 431	(39 431)		
Encaissements des avances à des organismes	(23 571)		23 571		
Solde à la fin	49 644	32 824	696 753	779 221	593 790

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	185 431	(73 775)
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	12 694	8 529
Variation nette de la juste valeur des placements	<u>(44 979)</u>	<u>57 141</u>
	153 146	(8 105)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	<u>195 220</u>	<u>89 702</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>348 366</u>	<u>81 597</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements	(1 261 220)	(919 668)
Cession de placements	923 262	942 713
Encaissements des avances à des organismes	23 571	23 571
Acquisitions d'immobilisations corporelles	<u>(59 569)</u>	<u>(19 833)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(373 956)</u>	<u>26 783</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt à long terme et flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>40 000</u>	
Augmentation nette de l'encaisse	14 410	108 380
Encaisse au début	<u>131 243</u>	<u>22 863</u>
Encaisse à la fin	<u>145 653</u>	<u>131 243</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

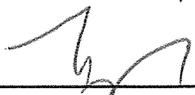
Situation financière

au 31 mars 2021

	2021	2020
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	145 653	131 243
Apports à recevoir et autres créances (note 3)	1 173 674	1 056 770
Encaissements disponibles sur des avances à des organismes	23 571	23 571
Frais payés d'avance	22 799	18 364
Bâtiment destiné à la vente (note 7)	46 271	
	<u>1 411 968</u>	<u>1 229 948</u>
Long terme		
Placements (note 4)	1 192 943	810 006
Avances à des organismes (note 5)	26 073	49 644
Immobilisations corporelles (note 6)	78 045	80 953
Bâtiment destiné à la vente (note 7)		46 271
	<u>2 709 029</u>	<u>2 216 822</u>
PASSIF		
Court terme		
Attributions à payer aux organismes	1 796 374	1 505 378
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 10)	93 434	117 654
	<u>1 889 808</u>	<u>1 623 032</u>
Long terme		
Dettes à long terme (note 11)	40 000	
	<u>1 929 808</u>	<u>1 623 032</u>
ACTIF NET		
Affecté au fonds de prêts pour immobilisations corporelles en vertu d'une affectation d'origine interne	49 644	73 215
Affecté au fonds du programme 211 en vertu d'une affectation d'origine interne	32 824	
Non affecté	696 753	520 575
	<u>779 221</u>	<u>593 790</u>
	<u>2 709 029</u>	<u>2 216 822</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,



 Ismael Sondarjee, président



 Marie-Hélène Wolfe, directrice générale

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Notes complémentaires

au 31 mars 2021

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), recueille des fonds pour subventionner des projets de différents organismes. Il est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constataion des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Puisque l'apport découlant de la Subvention salariale d'urgence du Canada peut être examinée par les administrations fiscales, que des clarifications d'application rétroactive ont été apportées à la suite de l'annonce du programme et que certaines règles peuvent être interprétées différemment par les administrations fiscales, il est possible que les montants accordés diffèrent des montants comptabilisés.

Produits nets de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits nets de placements incluent les produits d'intérêts, les produits provenant de la participation au revenu net des fonds communs d'obligations et des fonds du marché monétaire ainsi que les variations de la juste valeur.

Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé. Les produits provenant de la participation au revenu net des fonds communs d'obligations et des fonds du marché monétaire sont constatés au moment de leur distribution. Les variations de la juste valeur sont constatées au moment où elles se produisent.

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Notes complémentaires

au 31 mars 2021

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements qui sont évalués à la juste valeur, incluant les obligations pour lesquelles l'organisme a fait le choix de les évaluer à la juste valeur en les désignant à cette fin.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

	<u>Périodes</u>
Oriflammes, amélioration locative	10 ans
Ameublement et équipement, site Web	5 ans

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Notes complémentaires

au 31 mars 2021

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actif net affecté au fonds de prêts pour immobilisations corporelles

Le conseil d'administration, par résolution, affecte à même les ressources non affectées certaines sommes afin de permettre d'effectuer des prêts à des organismes financés par l'organisme afin qu'ils puissent acquérir des immobilisations corporelles.

Ventilation des charges

L'organisme exerce deux types de fonctions, à savoir la collecte de fonds ainsi que les attributions et programmes. Le coût de chacune de ces fonctions se compose des frais de personnel et d'autres charges directement rattachées à la fonction. De plus, certaines charges de fonctionnement général, qui sont communes à l'administration et à chacune des fonctions, sont assumées par l'organisme.

L'organisme ventile les charges de gestion et d'administration générale selon des clés de répartition qu'il a jugé adaptées à chaque type de charges et qu'il utilise avec constance année après année. Les charges ont été réparties entre les catégories « Collecte de fonds » et « Attributions et programmes » selon le nombre d'heures consacrées à ces activités, soit 63 % pour la collecte de fonds et 37 % pour les attributions et programmes (60 % pour la collecte de fonds et 40 % pour les attributions et programmes, à l'exception des salaires qui ont été répartis avec une clé de répartition de 52 % pour la collecte de fonds et 48 % pour les attributions et programmes, au 31 mars 2020).

3 - APPORTS À RECEVOIR ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Apports à recevoir	1 166 492	1 044 477
Taxes à la consommation à recevoir	7 182	12 293
	<u>1 173 674</u>	<u>1 056 770</u>

4 - PLACEMENTS

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Obligations, 0,9 % (4 % à 5,1 % au 31 mars 2020), échéant en mars 2022	100 000	50 966
Fonds communs de placements	853 491	251 030
Fonds du marché monétaire	239 452	508 010
	<u>1 192 943</u>	<u>810 006</u>

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Notes complémentaires

au 31 mars 2021

5 - AVANCES À DES ORGANISMES

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Prêts et créances - Fonds de prêts pour immobilisations corporelles		
Avance à Sercovie, sans intérêt (taux effectif de 1,65 %), encaissable par versements trimestriels de 2 679 \$, échéant en 2022	18 750	29 464
Avance à Centre des femmes La Passerelle du Haut-Saint-François, sans intérêt (taux effectif de 1,40 %), encaissable par versements trimestriels de 893 \$, échéant en 2023	9 821	13 393
Avance à Centre des femmes de Memphrémagog, sans intérêt (taux effectif de 1,26 %), encaissable par versements trimestriels de 714 \$, échéant en 2022	4 286	7 143
Avance à Centre d'action bénévole de Valcourt et région Inc., sans intérêt (taux effectif de 1,26 %), encaissable par versements trimestriels de 714 \$, échéant en 2022	4 286	7 143
Avance à Maison de la famille de Sherbrooke Inc., sans intérêt (taux effectif de 1,79 %), encaissable par versements trimestriels de 893 \$, échéant en 2025	12 501	16 072
	<u>49 644</u>	<u>73 215</u>
Encaissements disponibles à court terme	23 571	23 571
	<u>26 073</u>	<u>49 644</u>

Les encaissements sur les avances aux organismes au cours des prochains exercices s'élèvent à 23 571 \$ en 2022, à 18 036 \$ en 2023, à 6 251 \$ en 2024 et à 1 786 \$ en 2025.

6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette
	Coût	Valeur comptable nette
	\$	\$
Oriflammes	7 124	3 859
Ameublement et équipement	116 308	19 099
Site Web	7 330	1 499
Amélioration locative	59 513	53 588
	<u>190 275</u>	<u>78 045</u>
	<u>112 230</u>	<u>80 953</u>

L'amortissement des immobilisations corporelles totalise 12 694 \$ (8 529 \$ en 2020).

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Notes complémentaires

au 31 mars 2021

7 - BÂTIMENT DESTINÉ À LA VENTE

Au cours de l'exercice précédent, l'organisme a adopté un plan de vente à l'égard de l'immeuble. Cet immeuble est évalué au moindre de la valeur comptable au moment où l'immeuble a été classé comme destiné à la vente et de la juste valeur diminuée des frais de vente estimatifs. Aucune dépréciation sur l'immeuble n'a été constatée à son égard depuis le moment où cet actif a été classé comme destiné à la vente.

8 - APPORTS AU FONDS DE SOUTIEN COVID-19

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Fonds de Gouvernement du Canada	1 289 246	
Fonds d'urgence et d'appui communautaire	<u>424 790</u>	<u>7 110</u>
	<u>1 714 036</u>	<u>7 110</u>

9 - ATTRIBUTIONS AUX PROGRAMMES

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Programme d'aide aux organismes	1 084 360	910 765
Programme bâtisseurs communautaires	107 441	107 441
Programmes délégués sociaux	60 292	57 950
Programme Opération Septembre	19 206	11 031
La Chaudronnée, Tout compte fait	8 468	8 139
Fondations	7 198	10 000
Programme 211	6 607	
Urgence Énergie	5 382	5 173
Camp d'été RAME	2 872	2 760
Autres programmes	<u>22 532</u>	<u>30 727</u>
	<u>1 324 358</u>	<u>1 143 986</u>

10 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer		
Afférents aux immobilisations corporelles		49 783
Autres	38 666	32 185
Salaires et charges sociales à payer	<u>54 768</u>	<u>35 686</u>
	<u>93 434</u>	<u>117 654</u>

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Notes complémentaires

au 31 mars 2021

11 - DETTE À LONG TERME

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Emprunt, d'un capital de 40 000 \$, garanti par le gouvernement du Canada, sans intérêt jusqu'au 31 décembre 2022	<u>40 000</u>	<u> </u>

L'organisme a bénéficié d'un emprunt de 60 000 \$ en vertu du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. Si l'organisme rembourse un montant totalisant 40 000 \$ de l'emprunt d'ici le 31 décembre 2022, aucune autre somme ne sera remboursable. Sinon, le solde de l'emprunt portera intérêt au taux de 5 % et pourra être soit remboursable en 36 versements mensuels, capital et intérêts, soit remboursable à l'échéance le 31 décembre 2025.

Étant donné que l'aide gouvernementale de 20 000 \$ n'est pas remboursable si l'organisme rembourse le montant de 40 000 \$ d'ici le 31 décembre 2022, ce montant a été constaté en apport au montant de l'octroi.

12 - DON À LA FONDATION COMMUNAUTAIRE DE L'ESTRIE

En vertu d'une entente conclue entre l'organisme et la Fondation communautaire de l'Estrie, les ressources transférées à cette dernière doivent servir exclusivement aux fins de l'organisme. Au 31 mars 2021, le montant cumulatif transféré s'élève à 89 735 \$ (89 735 \$ en 2020).

13 - REDISTRIBUTION DES CHARGES

Les charges afférentes à la gestion et à l'administration générale ont été réparties entre les catégories « Collecte de fonds » et « Attributions et programmes » comme suit :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Collecte de fonds		
Charges de gestion	307 980	254 918
Répartition des charges d'administration générale	<u>116 848</u>	<u>50 588</u>
	<u>424 828</u>	305 506
Attributions et programmes		
Programme - service à la communauté - gestion	161 615	187 321
Répartition des charges d'administration générale	<u>54 231</u>	<u>33 725</u>
	<u>215 846</u>	<u>221 046</u>
	<u>640 674</u>	<u>526 552</u>

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Notes complémentaires

au 31 mars 2021

14 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière, exception faite des placements en fonds communs d'obligations et en fonds du marché monétaire. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les apports à recevoir et les avances à des organismes, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Les fonds communs d'obligations et les fonds du marché monétaire exposent indirectement l'organisme au risque de crédit.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt et au risque de prix autre, lesquels découlent des activités d'investissement.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les placements en obligations portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

De plus, les placements en fonds communs d'obligations et en fonds du marché monétaire exposent indirectement l'organisme au risque de taux d'intérêt.

Risque de prix autre

L'organisme est exposé au risque de prix autre en raison des placements en fonds communs d'obligations et en fonds du marché monétaire, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur de ces instruments.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

15 - CONTRAT DE LOCATION

La société s'est engagée, d'après un contrat de location échéant en avril 2030, à verser une somme minimale de 553 136 \$ pour des locaux. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 57 515 \$ en 2022 et en 2023, à 59 515 \$ en 2024 et en 2025, et à 62 015 \$ en 2026.

16 - ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Après la fin d'exercice, l'organisme a disposé du bâtiment destiné à la vente pour un montant de 150 000 \$, en contrepartie d'espèces.